Oise
LE DÉPARTEMENT

PLAN OXYGÈNE 60

DÉCOUVREZ L'UNE DES NOUVELLES AIDES DU BOUQUET OXYGÈNE 60

MOBILITÉ PROPRE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ADULTE CLASSIQUE OU ÉLECTRIQUE

JUSQU'À *150€ DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO CLASSIQUE OU D'UN KIT DE CONVERSION EN VÉLO ÉLECTRIQUE.

JUSQU'À *300€ DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

DU 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023

*(par résidence principale et par foyer fiscal)

SANS CONDITION DE RESSOURCES

Conditions et informations sur : oise.fr

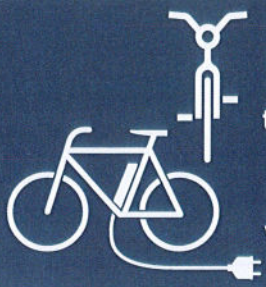

Afin d'encourager une mobilité douce et durable tout en agissant sur le pouvoir d'achat, le Conseil départemental de l'Oise met en place une nouvelle aide pour favoriser l'acquisition de vélos adultes classiques ou électriques ou d'un kit de conversion en vélo électrique*.

- Attribuée uniquement aux particuliers, **sans condition de ressources à raison d'une seule aide de 150 € ou de 300 € maximum, par résidence principale et par foyer fiscal**.
- Valable pour tout achat réalisé entre le **1er juillet et le 31 décembre 2023.**

FINANCEMENT

- Le montant de l'aide est établi à hauteur de **50 % du coût TTC de l'acquisition, avec un maximum de subvention de 150 €** pour un vélo classique / kit de conversion OU de **300 € maximum pour un vélo électrique.**

Déposez votre demande d'aide en ligne sur **aidesetsubventions.oise.fr**

CONDITIONS ET ÉLIGIBILITÉ

Pour obtenir cette aide, le bénéficiaire doit :

- **Avoir sa résidence principale dans l'Oise.**
- Avoir acheté, à compter **du 1er juillet et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus** (date de la facture acquittée faisant foi), un vélo neuf/ reconditionné auprès d'un commerçant ou d'un installateur qui se situe dans l'Oise.
- **Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide au vélo** du Conseil départemental de l'Oise durant les 5 dernières années **ou d'une aide à la conversion bioéthanol** des véhicules à partir du 1er juillet 2023.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour toute question, vous pouvez nous contacter :

- par téléphone au **03 44 06 61 60**
- par mail à **aidesauxparticuliers@oise.fr**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

** Le Département n'a missionné aucun installateur. Aussi, tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile, par téléphone ou par courriel... est à considérer comme abusif et frauduleux.*